



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 073-200089852-20221128-DELIB2022_38-DE

N°2022-38

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27 **Quorum : 14**

Présents : 19

Ayant donné un Pouvoir : 2

Absents : 6

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 21

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11

19 Conseillers Présents : ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BALITRAND Anne, BARBIN Régine, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENNAUX Raymond, MARTIN François, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Murielle, YACONO Céline.

2 Conseillers Excusés ayant donné un Pouvoir : JOURDAN Véronique à CHAPUIS Agnès, PERSON Philippe à ARGOUD Yves.

6 Conseillers Absents : BARBOTIN Sonia, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, RIVET Denis, SEVA Jacqueline, WALLE Olivier.

Secrétaire de séance :
PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :
15/11/2022

OBJET : ESMS DE PONT DE BEAUVOISIN - TARIFS DE FONCTIONNEMENT 2023.

Monsieur le Président présente les tarifs de fonctionnement au titre de l'année 2023.

Le Conseil d'Administration du CIAS VAL GUIERS fixe, à partir du 1er Janvier 2023, le tarif de fonctionnement des ESMS de Pont de Beauvoisin, de la façon suivante :

	2022	2023
LOYERS		
Logement F1	841,33 €	858,16 €
Logement F1 Bis	1 023,13 €	1 043,59 €
Logement Grand F1	1 073,63 €	1 095,10 €

REPAS		
Petit déjeuner	3,66 €	3,66 €
Déjeuner	10,34 €	10,34 €
Diner	5,40 €	5,40 €
Prestation repas complet	18,88 €	18,88 €
Supplément plateau	2,37 €	2,37 €
Repas du personnel	3,20 €	3,39 €
Par jour et résident (3 repas & gouter) que l'E.H.P.A.D reversera à la Résidence Autonomie	11,58 €	11,73 €
PRESTATIONS ANNEXES		
Buanderie personne seule	35,71 €	36,07 €
Buanderie couple	49,19 €	49,19 €
Déduction mensuelle loyer si conjoint en EHPAD	152,00 €	152,00 €
Supplément couple	54,79 €	54,79 €
Ampoule longue durée	10,20 €	10,30 €
SAAD		
Heure d'aide à domicile	22,54 €	22,54 €

Les règlements et usages en vigueur, notamment les modalités de fonctionnement du restaurant, définies par la Délibération du 10 Novembre 1977, visée par Mr le Préfet de la Savoie le 05/12/1977 demeurent inchangées.

Il autorise Monsieur Le Président à signer les documents correspondants.

Voté à l'unanimité.

Fait à Belmont-Tramonet,
Le 28 novembre 2022,

Le Président,

CIAS Val Guiers
585 Route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.